

ARTEMA PREMIUM 2



INVESTIR EST UN ART

- Ce titre de créance complexe émis par Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A2 / Fitch : A au 2 août 2016), dont l'investisseur supportera le risque de crédit, est une alternative à un placement risqué en actions et présente **un risque de perte en capital**, en cours de vie et à l'échéance.
- Durée de détention conseillée : 6 ans jusqu'au 28 décembre 2022 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
- Eligibilité : contrats d'assurance vie et de capitalisation en unités de compte, compte-titres ordinaires.
L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- Période de souscription : 5 septembre 2016 au 30 novembre 2016
- Code ISIN : FR0013195906

Document à caractère publicitaire

Mécanismes d'Artema Premium 2

Avec Artema Premium 2 l'investisseur s'expose au marché actions français via l'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) (« l'Indice »). L'Indice est calculé de la façon suivante : **en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.**

Le montant du remboursement final du titre de créance Artema Premium 2 est conditionné à l'absence de faillite, de défaut et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis et à l'évolution de l'Indice.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans Artema Premium 2 dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de faillite, de défaut et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis. Le remboursement anticipé est soumis aux conditions décrites ci-dessous. Il ne relève pas de votre choix. Il est réalisé automatiquement sans intervention de votre part.

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur est automatiquement remboursé par anticipation à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante et bénéficie :

Capital initial augmenté d'un gain prédéterminé de 8,50 % par année écoulée

L'investisseur bénéficie de :

108,50 % du capital initial (TRA* de 8,17 %) le 28 décembre 2017, si le remboursement automatique anticipé est activé en année 1
117,00 % du capital initial (TRA* de 8,01 %) le 28 décembre 2018, si le remboursement automatique anticipé est activé en année 2
125,50 % du capital initial (TRA* de 7,75 %) le 30 décembre 2019, si le remboursement automatique anticipé est activé en année 3
134,00 % du capital initial (TRA* de 7,51 %) le 28 décembre 2020, si le remboursement automatique anticipé est activé en année 4
142,50 % du capital initial (TRA* de 7,28 %) le 28 décembre 2021, si le remboursement automatique anticipé est activé en année 5

REMBOURSEMENT FINAL (EN L'ABSENCE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ)

À la Date d'Évaluation Finale, on constate le Niveau Final de l'Indice par rapport à son Niveau Initial :

- Si l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance :

Capital initial diminué de la baisse de l'indice CAC® Large 60 EWER

L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital à l'échéance pouvant être totale.

- Si l'Indice a baissé de 40 % ou moins par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie à la Date d'Échéance :

Capital initial

- Si l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial, alors l'investisseur bénéficie à la Date d'Échéance :

Capital initial augmenté d'un gain de 51,00 %

L'investisseur reçoit dans ce scénario son capital augmenté d'une performance de 51,00 % correspondant à un gain de 8,50 % par année écoulée, soit un TRA de 7,06 %.*

Pour bénéficier d'une protection du capital à l'échéance jusqu'à une baisse de 40 % (inclus) de l'Indice, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 8,50 % de la valeur nominale par année écoulée et de ne profiter, le cas échéant, que partiellement de la hausse de l'Indice.

*TRA : Taux de Rendement Annualisé hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

Présentation du sous-jacent

PRÉSENTATION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER, INDICE COMPOSÉ DES 60 PLUS GRANDES CAPITALISATIONS DU MARCHÉ ACTIONS FRANÇAIS

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les **60 plus grandes valeurs** cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont **équipondérées**, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice. **Euronext calcule l'indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne. Le dividende moyen payé par les valeurs composant l'indice sur les 6 dernières années est de 4,03 %.**

L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), sur le site dédié de Natixis (www.bp.natixis.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (code Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

Chacune des 60 valeurs représente 1/60^{ème} du poids de l'Indice, offrant une répartition du risque à parts égales.

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40*

- ACCOR
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ARCELORMITTAL
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAP GEMINI
- CARREFOUR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- KERING
- KLEPIERRE
- L'ORÉAL
- LAFARGEHOLCIM
- LEGRAND
- LVMH
- MICHELIN
- NOKIA
- ORANGE
- PERNOD-RICARD
- PEUGEOT
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT
- SAFRAN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- SOLVAY
- TECHNIP
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- VALEO
- VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
- VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20*

- ALSTOM
- ARKEMA
- ATOS
- BUREAU VERITAS
- CASINO GUICHARD PERRACHON
- DASSAULT SYSTEMES
- EDF
- EIFFAGE
- GEMALTO NV
- GROUPE EUROTUNNEL
- HERMÈS INTERNATIONAL
- ILIAD
- INGENICO GROUP
- NATIXIS
- SCOR
- SES
- STMICROELECTRONICS
- SUEZ ENVIRONNEMENT
- THALES
- ZODIAC AÉROSPACE

* Composition au 2 août 2016. Source : Bloomberg.

Avantages / Inconvénients, Facteurs de risques

Avantages

- À une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, dès lors que le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur est automatiquement remboursé par anticipation : Artema Premium 2 s'arrête et l'investisseur bénéficie de son capital initial augmenté d'un gain prédéterminé de 8,50 % par année écoulée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante.
- À l'échéance, dès lors que le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé, et si le Niveau Final de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale, Artema Premium 2 permettra à l'investisseur de bénéficier à la Date d'Échéance du capital initial augmenté d'une performance de 51 %, soit un TRA* de 7,06 %.
- À l'échéance, dès lors que le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé, si l'Indice est inférieur à son Niveau Initial, sans pour autant avoir baissé de plus de 40 % (inclus) par rapport à son Niveau Initial, Artema Premium 2 permettra à l'investisseur de bénéficier de son capital initial.

Inconvénients

- Artema Premium 2 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. L'investisseur subit une perte en capital si, à la Date d'Évaluation Finale, le Niveau Final de l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial. Cette perte peut être totale.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- L'Indice CAC® Large 60 EWER ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur à 5 %.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 8,50 % par an (soit un TRA* maximum de 8,17 %), en cas de remboursement automatique anticipé.
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice. La valorisation du produit peut connaître de fortes fluctuations avant la Date d'Évaluation Finale, si l'Indice varie faiblement autour d'une baisse de 40 % par rapport à son Niveau Initial. Cette valorisation dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier des niveaux de volatilité de l'Indice, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'Émetteur Natixis.
- La revente d'Artema Premium 2 sur le marché secondaire avant l'échéance du 28 décembre 2022 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. L'investisseur peut enregistrer une perte sur le capital qui peut être totale.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, à une éventuelle faillite ou mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentés dans le Prospectus de Base. Le titre de créance Artema Premium 2 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre pourra être inférieur à son prix de souscription. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, le montant de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'indice sous-jacent CAC® Large 60 EWER, et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêts sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : l'investisseur est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la Période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur Natixis. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide. Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de son titre de créance, de conversion de ses titres en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres.

*TRA : Taux de Rendement Annualisé hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

Scenarii

Les données chiffrées utilisées dans ces scenarii n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

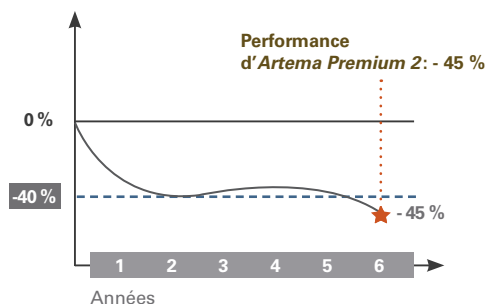
— Performance de l'indice CAC® Large 60 EWER

★ Performance *Artema Premium 2*

↓ Plafonnement du gain

Cas défavorable : Baisse continue de l'Indice sur 6 ans, baisse de plus de 40 % à la Date d'Évaluation Finale

Performance de l'Indice



Remboursement Automatique Anticipé : non activé

Niveau Final de l'Indice : -45 % par rapport à son Niveau Initial, l'Indice clôture en dessous de la barrière de remboursement de -40 %

Remboursement final : 55 % du capital initial

TRA* : -9,42 % (TRA* identique pour un investissement direct dans l'Indice)

Années 1 à 5 :

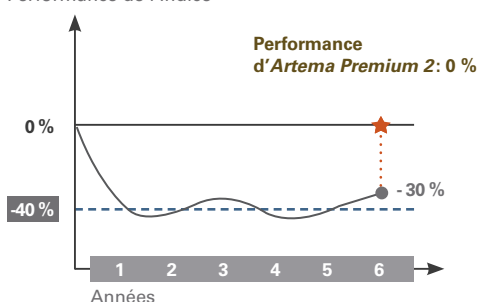
L'Indice clôture en dessous de son Niveau Initial à chaque Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé. Le remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

A la Date d'Évaluation Finale, l'Indice clôture en baisse de 45 % par rapport à son Niveau Initial. Le capital est impacté par cette baisse. L'investisseur ne reçoit que 55 % de son capital initial.

Remboursement final : 100 % - 45 % = 55 %

Cas médian : Baisse de l'Indice sur 6 ans, baisse de moins de 40 % à la Date d'Évaluation Finale

Performance de l'Indice



Remboursement Automatique Anticipé : non activé

Niveau Final de l'Indice : -30 % par rapport à son Niveau Initial, l'Indice clôture au-dessus de la barrière de remboursement de -40 %

Remboursement final : 100 % du capital initial

TRA* : 0,00 % (contre -5,73 % pour un investissement direct dans l'Indice)

Années 1 à 5 :

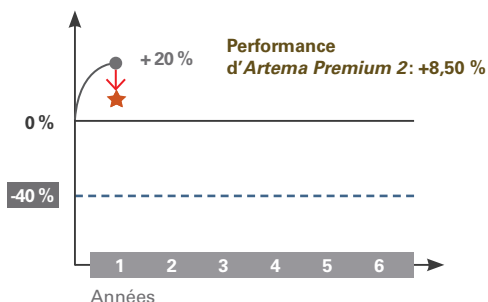
L'Indice clôture en dessous de son Niveau Initial à chaque Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé. Le remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

A la Date d'Évaluation Finale, l'Indice clôture en dessous de son Niveau Initial, mais ne baisse pas de plus de 40 %. L'investisseur bénéficie de son capital initial.

Remboursement final : 100 %

Cas favorable : Remboursement automatique anticipé en année 1, hausse de l'Indice, et plafonnement du gain

Performance de l'Indice



Remboursement Automatique Anticipé : activé en année 1

Remboursement final : 108,50 % du capital initial

TRA* : 8,17 % (contre 19,19 % pour un investissement direct dans l'Indice)

A la première Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, l'Indice clôture au-dessus de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.

L'investisseur bénéficie de son capital initial augmenté d'un gain de 8,50 % soit 108,50 % du capital initial. L'investisseur ne reçoit que la hausse partielle de l'Indice (le gain est plafonné à 8,50 % par année écoulée).

Remboursement final : 108,50 %

*TRA : Taux de Rendement Annualisé hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur Natixis.

Conditions spécifiques à la souscription d'Artema Premium 2 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation BPCE Vie et Prepar-Vie

Pour toute souscription du support Artema Premium 2 entre le 5 septembre 2016 et le 30 novembre 2016 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les conditions suivantes s'appliquent :

- Les termes « porteur » et « investisseur » contenus dans le présent document s'appliquent à l'adhérent / souscripteur du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
- À toute performance annoncée, qu'elle soit positive ou négative, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation doivent être retirés ;
- En cas de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance finale du support le 28 décembre 2022, la valeur de rachat du support Artema Premium 2 sera arbitrée sans frais d'arbitrage et automatiquement vers le fonds en euros du contrat de l'adhérent / souscripteur ;
- Une sortie d'Artema Premium 2 avant la Date d'Échéance du 28 décembre 2022, hors échéance automatique anticipée, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là après déduction des frais d'arbitrage le cas échéant et avec un risque de perte en capital pouvant être totale.

Avertissement

Artema Premium 2 est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance finale du support (28 décembre 2022). Il est donc fortement recommandé de n'investir sur ce titre de créance que si vous avez l'intention de conserver l'investissement jusqu'à l'échéance prévue.

L'adhérent ou le souscripteur peut en effet, prendre un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale :

- S'il est contraint de demander un rachat total ou partiel du support avant l'une des échéances prévues ;
- Si son contrat arrive à terme avant l'une des échéances prévues, dans le cas d'un contrat de capitalisation ;
- S'il souhaite effectuer un arbitrage en sortie de ce support avant l'une des échéances prévues ;
- Ou en cas de décès avant l'une des échéances prévues, lorsque la garantie de prévoyance proposée uniquement dans certains contrats d'assurance vie n'a pas été souscrite ou ne peut pas s'appliquer.

Caractéristiques principales

Lien utile pour suivre l'évolution du titre de créance Artema Premium 2 et de son mécanisme

www.bp.natixis.com

Instrument Financier	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital
Émetteur	Natixis (Moody's : A2 / S&P : A / Fitch: A au 2 août 2016)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013195906
Période de souscription	Du 5 septembre 2016 (9h00) au 30 novembre 2016 (17h00)
Éligibilité	Contrats d'assurance vie et de capitalisation en unités de compte, compte-titres ordinaires
Valeur Nominale	100 €
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE Index, code ISIN : FR0012663334). L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an sur une base quotidienne.
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Date de Détermination Initiale	14 décembre 2016
Date d'Émission et de Règlement	14 décembre 2016
Date(s) d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé	14 décembre 2017, 14 décembre 2018, 16 décembre 2019, 14 décembre 2020, 14 décembre 2021, ou le jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour de Bourse
Date(s) de Remboursement Automatique Anticipé	28 décembre 2017, 28 décembre 2018, 30 décembre 2019, 28 décembre 2020, 28 décembre 2021, ou le jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour de Bourse
Date d'Évaluation Finale	14 décembre 2022
Date d'Échéance	28 décembre 2022
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER à la Date de Détermination Initiale
Niveau Final	Niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER à la Date d'Évaluation Finale
Périodicité de Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des Instruments Financiers à leur valeur de marché
Commission de distribution	Natixis paiera aux distributeurs une rémunération égale à 3 % du montant effectivement placé
Agent de Calcul	CACEIS Bank Luxembourg
Place de cotation des Instruments Financiers	Euronext Paris
Documentation juridique de l'émission	Prospectus de Base tel que modifié par ses suppléments successifs, visé par l'AMF le 13 juin 2016 (n° de visa 16-241) et les Conditions Définitives de l'émission datées du 1 ^{er} septembre 2016
Règlement/Livraison	Euroclear France

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») tel que modifié par ses suppléments successifs et les Conditions Définitives.

CONFLITS D'INTÉRÊT POTENTIELS

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis. Les Banques Populaires sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur Natixis. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE Vie, Natixis Life, Prepar-Vie et BRED Banque Populaire :

- BPCE Vie et Natixis Life sont des filiales de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.
- Prepar-Vie est une filiale de la BRED Banque Populaire.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du produit Artema Premium 2 en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie, Natixis Life et Prepar-Vie pouvant décider d'acquiescer ce support financier.

AVERTISSEMENT

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription à ce support financier. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi ce support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base et les Conditions Définitives afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce support financier est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTORISÉS A SOUSCRIRE A CE PRODUIT.** Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Artema Premium 2 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) en tant que support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquiescer de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission d'obligations de 10 000 000 000 d'euros de l'Émetteur, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°16-241 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 1^{er} septembre 2016 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (www.bp.natixis.com), et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis - BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France).

Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de souscription le 5 septembre 2016. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Avertissement d'Euronext -

« CAC® Large 60 EWER » est une marque déposée par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, qui ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basée l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.euronext.com.

© /Shutterstock.com - Tous droits réservés -

NATIXIS

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Capital de 5 019 319 328 euros

Siège social : 30, avenue de Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France

RCS Paris n°542 044 524